

Nouvelles

Février 2024



- **Thèmes clés du concours de 2025 du Fonds d'innovation;**
- **Mise à jour concernant la sécurité des activités de recherche;**
- **Lancement de l'appel à propositions du Fonds du Nord;**
- **Mise à jour concernant le Fonds des collèges;**
- **Publication du *Rapport de 2023 sur les résultats*;**
- **Analyse annuelle des tendances financières;**
- **Le Navigateur célèbre son dixième anniversaire : merci de nous avoir fait part de vos témoignages et de votre fierté de faire partie de cette réussite!**
- **Dates importantes à venir**

Thèmes clés du concours de 2025 du Fonds d'innovation

En nous fondant sur les commentaires reçus dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation et à la suite de consultations menées auprès de notre réseau de parties prenantes, nous souhaitons vous faire part de certains changements que nous proposerons avec le concours de 2025. Ainsi, le Fonds d'innovation demeurera ouvert aux propositions de toutes les disciplines, mais comprendra des options adaptées afin de mieux répondre aux besoins ciblés par la communauté de la recherche.

Le financement des arts et des sciences humaines et sociales

La recherche dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales joue un rôle essentiel au sein de l'écosystème de la recherche au Canada. En effet, les chercheurs et chercheuses de ces disciplines se servent désormais des nouvelles technologies pour traiter d'importants volumes de données et faire de nouvelles découvertes qui transformeront radicalement les méthodes de recherche actuelles. Or, il devient de plus en plus important pour ces chercheurs et chercheuses d'avoir accès à ces données très rapidement.

La recherche dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales se trouve à un carrefour, celui où la collecte efficace et l'analyse rigoureuse de données complexes et extrêmement variées nécessitent des compétences, des collaborations, des méthodes de recherche et des outils de calcul innovants. Or, les chercheurs et chercheuses de ces disciplines entendent bien relever les défis que représentent ces mégadonnées.

L'accès à une infrastructure de pointe est aussi crucial dans le domaine des arts et des sciences humaines et sociales qu'en santé, en sciences naturelles et en génie. Toutefois, la nature et la composition d'un portefeuille d'infrastructures dans ce domaine sont particulières. Dans le domaine des sciences humaines numériques, par exemple, on investit dans de l'infrastructure de recherche à grande échelle afin d'acquérir des outils de données collaboratives. Très souvent, une fois acquise, cette infrastructure nécessite plus de soutien en termes de personnel qu'en matériel.

Afin de mieux soutenir la communauté de la recherche en arts et en sciences humaines et sociales, le Fonds d'innovation de 2025 va :

- Permettre à chaque établissement de soumettre une proposition dont le domaine de recherche principal concernera les arts ou les sciences humaines et sociales et qui ne fera pas partie de son enveloppe;
- Établir un volet de financement propre aux arts et aux sciences humaines et sociales assorti de critères d'évaluation adaptés;
- Élargir les critères d'admissibilité relatifs au personnel nécessaire au développement et à l'utilisation continus des bases de données (capacité de mise à niveau).

Le rôle des plateformes institutionnelles dans l'écosystème de la recherche

Compte tenu de l'importance croissante de la recherche menée en collaboration, de plus en plus d'établissements ont mis en place des plateformes institutionnelles et des politiques formelles visant à les soutenir. Les plateformes institutionnelles se sont avérées déterminantes dans l'attraction, la rétention et la formation de chercheurs et chercheuses de talent venus du monde entier, tout en favorisant les collaborations entre les secteurs universitaire, privé, public et à but non lucratif. En outre, elles permettent qu'on y organise du soutien spécialisé en vue d'optimiser le fonctionnement et l'utilisation de l'équipement (ce qui accroît sa durée de vie) et de prolonger les heures de service afin de répondre aux besoins des chercheurs et chercheuses, mais aussi, de leurs étudiantes et étudiants.

Une plateforme institutionnelle donne accès à des ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheurs et chercheuses puissent les acquérir et les exploiter de manière rentable et autonome. Ces ressources peuvent être les suivantes :

- Services de recherche et d'analyse de pointe;
- Instruments et technologies;

- Expertise;
- Formation et enseignements.

De plus, une plateforme institutionnelle :

- Est accessible à un grand nombre de chercheurs et chercheuses qui y mènent leurs activités de recherche indépendamment de leur affiliation administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;
- Dispose d'équipements et d'espaces dédiés au service d'un ou de plusieurs établissements;
- Est reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie et d'un plan de gestion solide reflétant son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une équipe de gestion dévouée constituée de personnes possédant l'expertise technique et les connaissances nécessaires pour superviser tous les aspects de l'installation.

La conduite d'activités de recherche peut nécessiter l'utilisation d'équipements techniques complexes et coûteux, dont l'exploitation est souvent confiée à du personnel scientifique qualifié dont c'est la vocation.

Compte tenu de la nature collaborative et diversifiée de ces plateformes et de leur base d'utilisateurs et d'utilisatrices, il ne s'agit pas de répondre aux besoins propres à une seule personne, mais de veiller à ce que l'ensemble de la collectivité en tire profit. Il faut donc constamment actualiser, renouveler, mettre à niveau et entretenir les équipements à la fois de pointe et à usage intensif qui s'y trouvent.

Pour répondre aux besoins de ces plateformes institutionnelles, le Fonds d'innovation de 2025 va :

- Établir un volet de financement propre aux plateformes institutionnelles assorti de critères d'évaluation adaptés;
- Élargir la liste des coûts admissibles afin de pouvoir prendre en compte le personnel chargé de l'exploitation et de la gestion des plateformes institutionnelles. Les activités réalisées par ce personnel spécialisé peuvent être les suivantes :
 - Gestion et coordination de la plateforme;
 - Exploitation et maintenance de l'équipement spécialisé;
 - Interaction avec des chercheurs et chercheuses de diverses disciplines;
 - Activités de sensibilisation et de collaboration auprès des utilisateurs et utilisatrices du secteur privé;
 - Formation de personnel hautement qualifié en recherche au sein de laboratoires privés, publics ou universitaires.

Mise à jour concernant la sécurité des activités de recherche

Le 16 janvier dernier, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place de la **Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes**. Il a également publié une **foire aux questions** exhaustive.

Nous prévoyons commencer la mise en œuvre de cette politique au printemps. Nous préparons actuellement de quoi orienter les établissements par rapport à ce qu'ils devront faire, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Au cours des prochaines semaines, vous trouverez ces renseignements sur notre site : Innovation.ca, sous la rubrique « sécurité des activités de recherche » qui se situera sous « Ressources en lien avec les appels à propositions et la gestion du financement », section qui se situe elle-même sous « Appel à propositions et gestion du financement ». Vous y trouverez également la marche à suivre et les échéances pour pouvoir être en conformité avec les **Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche**.

Notre plan de mise en œuvre repose sur trois principes : répondre aux exigences de la politique, reconnaître la disponibilité des ressources et créer un espace convivial pour les chercheurs, les chercheuses et les établissements. Nous continuons à collaborer avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche afin d'harmoniser et de coordonner notre approche autant que faire se peut.

Bien que la politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes n'était pas en vigueur au moment de soumettre une proposition dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation, elle pourrait avoir un effet immédiat vis-à-vis de projets que celui-ci financera. En effet, le gouvernement du Canada pourrait tenir compte de risques associés à des affiliations dans l'éventualité où la FCI lui transmettrait un projet financé au titre du concours de 2023 du Fonds d'innovation afin qu'il réalise une évaluation plus approfondie dans le cadre des lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche.

Lancement de l'appel à propositions du Fonds du Nord

Le 31 janvier dernier, nous avons lancé l'**appel à propositions** de notre tout dernier programme de financement : le Fonds du Nord. Nous tenons à remercier l'ensemble des établissements, des organismes et des personnes qui ont contribué à son élaboration en participant à diverses consultations et en nous faisant part de commentaires vis-à-vis de l'ébauche de cet appel à propositions.

Dans le cadre du Fonds du Nord, nous investirons jusqu'à 25 millions de dollars, ce qui comprend le financement de l'infrastructure de recherche ainsi que les coûts d'exploitation connexes, ces dépenses étant couvertes en partie par notre Fonds d'exploitation des infrastructures. En ce qui concerne ce programme de financement, la définition donnée au terme « Nord » englobe le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Nunavik et le

Nunatsiavut. Il sera possible de soumettre des propositions relevant de toutes les disciplines, du moment qu'elles indiquent clairement comment les activités de recherche prévoient mobiliser et être directement au service des collectivités nordiques, y compris les communautés des Premières Nations, de Métis ou d'Inuit.

Il est possible de soumettre une proposition dans le cadre du Fonds du Nord en tout temps, entre février 2024 et février 2028. Veuillez consulter l'appel à propositions pour savoir comment. Prenez également note des dates importantes indiquées dans le tableau ci-dessous :

Activité	Date
Date limite pour soumettre une proposition	En tout temps entre février 2024 et février 2028
Dernières décisions de financement	Mars 2029
Durée du Fonds du Nord	Cinq ans ou jusqu'à épuisement des fonds

Écrivez-nous à fonds.du.nord@innovation.ca pour en savoir plus sur le Fonds du Nord.

Écrivez-nous à admissibilite@innovation.ca pour savoir comment préparer une demande d'admissibilité au financement de la FCI pour votre établissement.

Mise à jour concernant le Fonds des collègues

Nous nous réjouissons de constater que les changements apportés au Fonds des collègues de 2022 ont favorisé une plus grande diversité, tant pour ce qui est des organismes partenaires que des domaines de recherche appliquée visés. Ces changements se sont aussi traduits par une hausse du nombre des propositions. Ce faisant, et afin de continuer à mettre en œuvre ce programme de financement de façon réussie, nous modifierons, à partir du concours de 2024, le calendrier du Fonds des collègues pour faire en sorte que les propositions soient dorénavant soumises à l'automne. Nous vous enverrons plus d'information à ce sujet au cours des mois à venir.

Publication du *Rapport de 2023 sur les résultats*

Vous pouvez désormais consulter en ligne notre [*Rapport de 2023 sur les résultats*](#). Ce rapport résume visuellement les retombées et les résultats atteints du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 au moyen de l'infrastructure de recherche subventionnée par la FCI. Il s'appuie sur les renseignements recueillis dans 1 594 rapports d'avancement de projet soumis à la FCI par 98 établissements partout au Canada afin de mesurer le rôle que joue l'infrastructure de recherche pour :

- Attirer et retenir des chercheurs et chercheuses de calibre mondial;
- Soutenir la formation de la prochaine génération de chercheurs et chercheuses;
- Favoriser les collaborations;

- Produire de nouvelles connaissances;
- Générer des retombées découlant de l'innovation pour la population canadienne.

Nous tenons à remercier les établissements, les chercheurs et les chercheuses de nous avoir remis des informations de qualité et d'une grande valeur.

Analyse annuelle des tendances financières

Depuis l'année dernière, nous effectuons une analyse annuelle des tendances financières de chaque établissement ayant des projets en cours. Cette analyse fait partie de notre cadre de suivi et nous aide à prendre des décisions fondées sur les éventuels risques en ce qui concerne les paiements versés aux établissements. En fonction des coûts réels indiqués dans ses derniers rapports financiers, nous tenons compte de la fréquence à laquelle un établissement connaît des retards importants vis-à-vis des dépenses liées à ses projets. Parallèlement, nous prenons en compte d'autres facteurs de risque susceptibles d'influer ou pas les paiements, notamment la difficulté d'obtenir en temps voulu les rapports financiers et d'autres informations demandées.

Cette analyse a lieu chaque hiver. Elle nous permet de mieux harmoniser nos paiements aux établissements avec les tendances en matière de dépenses que nous observons, tout en tenant compte de notre expérience avec chaque établissement. Une fois notre analyse terminée, nous informerons les établissements si un changement dans les versements prévus ou la production de rapports devait les concerner.

Le Navigateur célèbre son dixième anniversaire : merci de nous avoir fait part de vos témoignages et de votre fierté de faire partie de cette réussite!

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait parvenir une [vidéo](#) dans le cadre de nos célébrations du 10^e anniversaire du [Navigateur d'installations de recherche](#) de la FCI. Notre campagne anniversaire se poursuivra tout au long de l'année, aussi êtes-vous invités à continuer à nous en transmettre. Les chercheurs et chercheuses dont l'installation est répertoriée dans le Navigateur n'ont qu'à se filmer pour souligner les retombées de cet outil sur leur travail et son importance pour la communauté de l'innovation au Canada. Nous nous chargeons ensuite de diffuser ces vidéos sur l'ensemble de nos médias sociaux. Contactez [Danielle Fremes](#), agente principale des relations avec les parties prenantes, pour savoir comment participer, ou encore consultez ce lien pour obtenir un [complément d'information](#).

Dates importantes à venir

Les dates importantes de toutes les occasions de financement de la FCI sont annoncées en tout temps sur notre site Web. En voici quelques-unes :

15 février 2024	Date limite pour soumettre une proposition au Fonds des leaders John-R.-Evans (volet non affilié)
29 février 2024	Séance extraordinaire du conseil d'administration de la FCI concernant le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques
18 mars 2024	Séance du conseil d'administration de la FCI

Restons en contact. Tenez-vous au courant des activités et des annonces de la FCI : [abonnez-vous](#) à nos communications dès aujourd'hui.